



Conseil Portuaire

La Teste-de-Buch

Mercredi 29 novembre 2017

Ordre du jour



1. Etat d'avancement de la création du SMPBA;
2. Délimitation administrative des ports et schéma de vocation portuaire;
3. Orientations budgétaires 2018;
4. Evolutions tarifaires pour 2018;
5. Comité technique des AOT: les évolutions en gestion SMPBA;
6. Point sur les travaux envisagés;
7. Règlement Particulier de Police des ports du SMPBA;
8. Questions diverses

1. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

-Objectif recherché:

Doter le Bassin d'Arcachon d'une structure opérationnelle d'ingénierie, de taille réduite, de proximité, proche des usagers des ports, orientée vers les travaux, la gestion et la police portuaire ainsi que le dragage.

-Mode de fonctionnement:

Dotations + subventions + recettes portuaires – frais de fonctionnement dont masse salariale => capacité d'investissement et d'entretien des installations.

=> Arrêté du Prefet du 11 juillet 2017 et création effective le 13 juillet 2017.

- Ports non transférés au Syndicat Mixte
- Ports transférés au Syndicat Mixte sous Loi NOTRE
- Ports transférés au Syndicat Mixte HORS Loi NOTRE

Périmètre : Département de la Gironde, Andernos les bains, Arès, Lanton, La Teste de Buch;

=> Soit 14 ports; Environ 4500 AOT à terme



- Equipes en place à Audenge, Gujan et dans les capitaineries(+1 à La Teste à compter du 2 jan);
- Reste un recrutement en cours (conducteur de travaux);
- Budget 2017 avec transferts crédits CD33; Préparation du DOB et budget 2018;
- Nouveaux périmètres des ports en cours de validation par le Préfet;
- Convention avec le SIBA pour la maitrise d'œuvre du dragage;
- Transferts des budgets annexes des communes 2018;
- Créations ZMEL Ares, Andernos, Lanton;
- Schémas de vocations portuaires en cours de refonte;
- Création administrative et juridique qui se poursuit;
- Programmation 2018...

2. Le Périmètre des ports



- Création du SMPBA: opportunité de mise à jour des limites portuaires: Arrêtés de 1984, hétérogénéité des limites et des principes, prise en compte des évolutions à terre et sur l'eau;
- Principe retenu: les infrastructures portuaires sont celles qui concourent au fonctionnement du port et qui sont au plus proche du périmètre géographique du port;
- Réflexions et impacts en terme de balisage et de dragage;
- Travaux sur les schémas de vocation portuaire;
- Démarche auprès DDTM pour zone allant de la pointe de l'aiguillon aux prés salés;
- Périmètre retenu (courrier du 12/10/2017 vers DDTM):

Commune de La Teste de Buch
Port de La Teste Centre




Légende

-  : Anciennes Limites Portuaires Départementales
-  : Proposition de limites Portuaires Syndicat Mixte
-  : Emprise Maline de l'ASA

Commune de La Teste de Buch
Port de ROCHER



Légende :

 : Anciennes Limites Portuaires Départementales

 : Proposition de limites Portuaires Syndicat Mixte

3. Budget 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	600 000,00	600 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		600 000,00	600 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	680 000,00	680 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		680 000,00	680 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 280 000,00	1 280 000,00



3. Orientations budgétaires 2018



- Dotation CD33: 2,6 M€
 - Enveloppe 2018 La Teste: 2 M€
 - Redevances 2018: 1,7 M€ (à affiner nouveaux périmètres, régularisation, TVA...)
 - Fonctionnement dont MS: 1 M€
 - Emprunts « historiques »: 600 k€
- = > 3M€ en Investissement, dragage, entretien maintenance (plus port du Rocher LT)

4. Evolutions tarifaires pour 2018;



- ⇒ Opportunité d'homogénéisation à l'échelle des 14 ports;
- ⇒ Simplification des tarifications existantes;
- ⇒ Application homogène de la réglementation (domanialité et aménagements);
- ⇒ Offre future de demande AOT et paiement en ligne, déploiement d'un outil unique;
- ⇒ Lisibilité tarification / service
- ⇒ Une contrainte d'entrée: pas d'augmentation en 2018;
- ⇒ Grands principe de la tarification et projet:

REDEVANCES PLAN D'EAU (TARIFS en euros TTC)**1/ Redevances d'occupation**

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance mensuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	<u>Moyenne saison</u> mai juin et septembre	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août	
Catégorie 1					
Catégorie 2					

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton

NB : Occupation mensuelle hebdomadaire et journalière possible uniquement sur les linéaires publics

Navire multicoque	
Navire au ponton patrimoine : NB : Tout navire au ponton patrimoine fait l'objet d'une sélection par un jury	
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres	

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES (sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
--	---

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + prestations annexes)
--	--

2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et/ou électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA avec eau et/ou électricité	Catégorie C : ponton aménagé SMPBA	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)					
Montant mensuel et au m (en euros)					
Montant hebdomadaire et au m (en euros)					
Montant nuitée et au m (en euros)					

Catégorie A : Andernos (Digue ouest quai Jean Bonnat)

Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue est)

Catégorie C : La Teste de Buch (Digues est et sud) - Lanton (Cassy traques A B C D déclassées avant travaux)

Catégorie D : Andernos (Bétey) - Lanton (Taussat Vieux Port digue Ouest - Cassy Digue E)

Catégorie E : Andernos (port ostréicole) - Gujan-Mestras (Ostrea Edulis) - Lanton (piquets) + devant AOT terrestres

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUILLET / AOUT	MENSUEL HORS JUILLET / AOUT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ère ligne					
2ème ligne et suivantes					

4 / Inscription et renouvellement sur liste
d'attente par commune

5 / Déplacement sur corps mort de sécurité

1 / Redevances d'occupation

	ELEMENT D'OCCUPATION	TARIF
1	TP	€/ m ²
2	TP + Cabane SMPBA	€/m ²
3	TP + Quai SMPBA	€/ m ²
4	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA	€/m ²
5	Terrasse de dégustation ostréicole	€/ m ²
6	Terrasse de restaurants et commerces	€/ m ²

	ACTIVITES	TARIF
7	% sur Chiffre d'affaires année N-1 (restaurants et commerces)	
8	Transformateur EDF	
9	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	
10	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	

2 / Redevances outillage

11	Portique/Potence entenus par le SMPBA	
12	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA	€/m ² bassin
13	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées par le SMPBA	€/m ² bassin
14	Cale de mise à l'eau de Canal (pour navire > 30 m)	€ par mise à l'eau
15	Aire de carénage SMPBA	€/j d'utilisation
16	Bassin à flot	€/an
17	Stockage de marchandises et assimilées sur zone de sécurité publique SMPBA	€/m ² occupé par jour

5. Comité technique des AOT: les évolutions en gestion SMPBA;

Conseil syndical du 13 juillet => règlement des CTAOT:

=> CTAOT par commune;

=> Lien étroit avec CCM;

=> Présidence du CTAOT: Psdt SMPBA ou VP;

=> Avis conforme de la mairie concernée si membre du SMPBA (idem travaux)

=> Attributions:

- Procédure d'affichage,
- Recevabilité des demandes (titulaires, conformité administrative et financière, gestion sur AOT existante).
- Analyse technique liée au SVP, au projet d'installation ou de renouvellement, à la compatibilité des infrastructures proposées au regard du projet...
- Attribution précaire et révocable, liée à une utilisation et à un entretien conformes (non logement, respect des surfaces attribuées, traitement des déchets...).
- Etat des lieux préalable à l'attribution...

=> Point particulier: zone pré salés ouest

6. Les travaux à venir;



- ⇒ Réhabilitations des quais Port de Rocher;
- ⇒ Travaux de voirie en lien avec enfouissement des réseaux (digue centrale, allée des ostréiculteurs)
- ⇒ Création d'une aire de carénage port de La Teste Centre;
- ⇒ Dragage du port de La Teste Centre;
- ⇒ Réhabilitation de quais La Teste centre;
- ⇒ Sécurisation et aménagement d'un ponton AOT « I2EF »;
- ⇒ Aménagements commun future zone des prés salés ouest;
- ⇒ ...

7. Règlement Particulier de Police des ports du SMPBA;



⇒ Délibération du 13 septembre visant à engager l'adoption d'un règlement de police à l'échelle du périmètre SMPBA;

- Utilisation des terre pleins;
- Bouteilles de gaz;
- Matériel sur chaussée;
- Anti fouling
- Navires de transport... professionnels

⇒ Sera complété par un règlement de gestion;

8. QUESTIONS;